



A1. SANTÉ CANADA UNITÉ DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

La soumission des offres doit être envoyée par courrier électronique aux deux adresses suivantes avant, juillet 22, 2024 02 :00 pm heure de l'est.

Courriel : rene.beauchamp@hc-sc.gc.ca & rania.johnston@hc-sc.gc.ca

Invitation à soumissionner

CET APPEL D'OFFRES CONTIENT UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

A2. TITRE

Homologation de TOUTES les hottes de laboratoire - EBS

A3. NUMÉRO DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

1000256095

A4. DATE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

2024-07-02

A5. AUTORITÉ

L'autorité responsable de cet appel d'offres :

René Beauchamp
Agent de contrat et d'approvisionnement
Direction générale du dirigeant principal des finances
Santé Canada
Ottawa, Ontario.

Telephone: 613-716-5315
Email: rene.beauchamp@hc-sc.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS SPÉCIALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IS)

IS01	Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction
IS02	Documents d'appel d'offres
IS03	Demandes de renseignements pendant la période de demande de soumissions
IS04	Visite sur place <i>obligatoire/optionnelle</i>
IS05	Révision des soumissions
IS06	Évaluation des soumissions
IS07	Financement insuffisant
IS08	Période de validité des soumissions
IS09	Garantie financière de soumission
IS10	Exigences relatives à la sécurité
IS11	Sites Web

[R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES – SERVICES DE CONSTRUCTION – \(2022-01-28\)](#)

Les IG suivantes sont incluses par référence et sont disponibles sur le liens indiqué plus haut.

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité – Soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité juridique du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG07	Livraison des soumissions
IG08	Révision des soumissions
IG09	Rejet des soumissions
IG10	Coûts relatifs aux soumissions
IG11	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG12	Respect des lois applicables
IG13	Approvisionnement des matériaux de remplacement
IG14	Évaluation du rendement
IG15	Conflit d'intérêts/Avantage indu
IG16	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité
CS02	Condition d'assurance

(DC) DOCUMENTS CONTRACTUELS

(FO) FORMULAIRE DE SOUMISSION

SA01	Identification
SA02	Nom et adresse de l'entreprise du soumissionnaire
SA03	L'offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Temps de construction

SA07 Garantie de l'offre
SA08 Signature

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉ

ANNEXE 2 – DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – LISTE DES NOMS

ANNEXE 3 – POUVOIR DU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL

ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ANNEXE B – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ (LVERS)

ANNEXE C – CONDITIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

APPEL D'OFFRES
AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CE DOCUMENT CONTIENT UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Pour d'autres instructions, veuillez consulter les « Instructions spéciales aux soumissionnaires », IS10, « Exigences relatives à la sécurité » et « Conditions supplémentaires » CS1 « Exigences relatives à la sécurité, protection des documents ».

SOUTENIR LE RECOURS AUX APPRENTIS

Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada 2013, le gouvernement du Canada propose d'appuyer l'emploi des apprentis dans les projets fédéraux de construction et d'entretien. Se reporter aux IS11.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – SOUMISSION

D'importantes modifications ont été apportées aux dispositions relatives à l'intégrité - soumission en date du 3 juillet 2015. Pour de plus amples renseignements, voir l'IG1, Disposition relative à l'intégrité – Soumission du R2710T des Instructions générales.

SECTION I – INSTRUCTIONS SPÉCIALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IS)

SI1. DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – DÉCLARATION DE CONDAMNATION À UNE INFRACTION

Le cas échéant, conformément à l'IG1 de la Déclaration de culpabilité, paragraphe 10 (copie ci-dessous) des Instructions générales R2710T, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission, une copie dûment remplie du [Formulaire de déclaration](#), afin d'examiner davantage cette question dans le cadre du processus d'achat.

Déclaration de culpabilité

Lorsqu'un soumissionnaire ou un membre de son groupe n'est pas en mesure de certifier qu'il n'a pas été déclaré coupable d'une des infractions mentionnées dans les sous-sections Infractions canadiennes entraînant une incapacité légale, Infractions canadiennes et Infractions étrangères, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#), afin d'examiner davantage cette question dans le cadre du processus d'achat.

SI2. DOCUMENTS DE SOUMISSION

SI2.1 Voici les documents de soumission :

- a. Appel d'offres – Page couverture;
- b. Instructions spéciales aux soumissionnaires;
- c. R2710T Instructions générales – Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission (2018-06-21)
- d. Clauses et conditions identifiées dans les « Documents contractuels »;
- e. Document : 1000256095 - ALL Fumehood-BSC Certification_Master List;
- f. Le formulaire d'appel d'offres et d'acceptation et les annexes connexes; et
- g. Toute modification émise avant la clôture de la demande de soumissions.

La soumission d'une offre constitue une reconnaissance que le soumissionnaire a lu et accepte d'être lié par ces documents.

SI2.2 Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T est incorporé par renvoi et figure dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

SI3. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT LA PÉRIODE DE DEMANDE DE SOUMISSIONS

1. Les demandes de renseignements concernant cette soumission doivent être soumises par écrit à l'agent de négociation des contrats dont le nom figure sur l'appel d'offres le plus tôt possible pendant la période de la demande de soumissions. À l'exception de l'approbation des matières de remplacement décrites dans la directive IG15 du R2710T, les demandes de renseignements doivent être reçues au plus tard cinq (5) jours civils avant la date fixée pour la clôture de la demande de soumissions afin de laisser suffisamment de temps pour fournir une réponse. Les demandes de renseignements reçues après ce délai peuvent ne pas donner lieu à une réponse.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité des informations fournies aux soumissionnaires, l'agent de négociation des contrats examine le contenu de la demande de renseignements et décide s'il y a lieu ou non d'apporter une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications relatives à la présente soumission envoyées tout au long de la période de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent de négociation des contrats nommé pour l'appel d'offres – page 1. Si cette exigence n'est pas respectée, la soumission pourrait être déclarée irrecevable.

SI4. VISITE SUR PLACE *OPTIONNELLE*

Une visite des lieux peut être demandé. Les soumissionnaires sont priés d'envoyer un courrier électronique à l'autorité contractante 10 (dix) jours civils avant la date de clôture.

SI5. RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par courriel à l'autorité contractante conformément à l'IG10 du R2710T.

SI6. PROCÉDURES D'ÉVALUATION

- a) Les soumissions seront évaluées conformément à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation financière.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

L'INTENTION DE SANTÉ CANADA EST D'ATTRIBUER LE CONTRAT À LA SOUMISSION LA MOINS DISPENDIEUSE.

PRIX TOTAL ÉVALUÉ DE L'OFFRE :

SOMME DE LA BASE DE PAIEMENT, BARÈME DE PRIX 1 (POIDS 80 %),
SOMME DE LA BASE DE PAIEMENT, BARÈME DE PRIX 2 (POIDS 20 %),

SI7. FINANCEMENT INSUFFISANT

Dans l'éventualité où la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués pour les travaux, le Canada peut, à sa seule discrétion

- a. annuler la demande de soumissions; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire présentant la soumission conforme la plus basse; et/ou négocier une réduction du prix de la soumission et/ou de la portée des travaux ne dépassant pas 15 % avec le soumissionnaire présentant la soumission conforme la plus basse. Si un accord satisfaisant pour le Canada n'est pas conclu, le Canada exerce l'option (a) ou (b).

SI8. PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prolongation de la période de validité des soumissions prévue à l'article FO4 du Formulaire d'appel d'offres et d'acceptation. Sur avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de rejeter la prolongation proposée.
2. Si la prolongation mentionnée au paragraphe 1 de l'IS8 est acceptée, par écrit, par tous ceux qui ont soumis des soumissions, le Canada poursuivra immédiatement l'évaluation des soumissions et ses processus d'approbation.
3. Si la prolongation mentionnée au paragraphe 1 de l'IS8 est acceptée, par écrit, par tous ceux qui ont soumis des soumissions, le Canada pourra, à sa discrétion, soit
 - a. continuer d'évaluer les soumissions de ceux qui ont accepté la prolongation proposée et demander les approbations nécessaires; soit
 - b. annuler l'appel d'offres.
4. Les dispositions des présentes ne limitent en aucune façon les droits du Canada selon la loi ou en vertu de l'IG11 du R2710T.

SI9. GARANTIE FINANCIÈRE DE SOUMISSION

1. Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission sous forme de :
cautionnement de soumission formulaire [PWGSC-TPSGC 504](#), lequel doit être accepté à titre de garantie par une des compagnies de cautionnement, conformément aux *lignes directrices sur les listes des sociétés autorisées à fournir une sécurité financière au Canada*.

- [E0003T \(2014-09-25\)](#) Dépôt de garantie – sécurité financière de soumission et garantie financière contractuelle exigée

- Le Canada conservera le dépôt de garantie comme garantie pour conclure un contrat. Si un soumissionnaire retenu refuse de conclure un contrat, le montant du dépôt de garantie sera confisqué par le Canada, ou une demande de paiement sera faite sur la lettre de crédit par le Canada. Le montant confisqué ou la demande de paiement n'excédera pas la différence entre le prix de la soumission et le montant du contrat attribué par le Canada pour le besoin.
- Le Canada retournera tous les dépôts de garantie non confisqués aux soumissionnaires non retenus après l'attribution d'un contrat, et au soumissionnaire retenu sur réception de la garantie financière contractuelle exigée. Si aucun contrat n'est attribué, le Canada retournera tous les dépôts de garantie à la fin de la période de validité de la soumission, incluant toute prolongation.

SI10. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

1. **À la clôture de l'appel d'offres, le soumissionnaire doit détenir une habilitation de sécurité valide**, comme indiqué à la section CS1 des Conditions supplémentaires. Si cette exigence n'est pas respectée, la soumission sera jugée non conforme et aucune autre considération n'y sera accordée.
2. Le personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et son personnel, qui sont tenus d'exécuter une partie quelconque des travaux en vertu du contrat subséquent doivent satisfaire à l'exigence de sécurité obligatoire indiquée à la section CS1 des Conditions supplémentaires. **Les personnes qui n'ont pas le niveau de sécurité requis ne seront pas admises sur place.** Il incombe au soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont respectées tout au long de l'exécution du contrat. Le Canada ne sera pas tenu responsable des retards ou des coûts supplémentaires associés au non-respect par le soumissionnaire retenu des exigences obligatoires en matière de sécurité.

SI11. SITES WEB

La connexion à certains des sites Web figurant dans les documents d'appel d'offres est établie par l'utilisation d'hyperliens. Voici la liste des adresses des sites Web :

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Achats et ventes

<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes

http://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/sanctions/index.aspx?lang=fra

**Formulaires d'administration des marchés de services de construction et d'experts-conseils
Formulaires d'administration des marchés immobiliers**

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Formulaire de déclaration

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/ci-if-fra.html>

Services de sécurité industrielle, TPSGC

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html>

Code de conduite et attestations, TPSGC

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Annexe L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494>

SECTION II – CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

SC1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ,

Les exigences de sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

Cote de fiabilité:

1. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par Santé Canada/Agence de la santé publique ou la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).
2. L'entrepreneur NE DOIT PAS retirer de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada/Agence de la santé publique.

SC2. CONDITIONS D'ASSURANCE

SC2.1 Contrats d'assurance

L'entrepreneur doit, à ses frais, obtenir et maintenir des contrats d'assurance conformément aux exigences de l'attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à exercer au Canada.

Le respect des exigences en matière d'assurance ne libère pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat et ne la réduit pas. Il incombe à l'entrepreneur de décider si une couverture d'assurance supplémentaire est nécessaire pour s'acquitter de ses obligations en vertu du contrat et pour assurer le respect de toute loi applicable. Toute couverture d'assurance supplémentaire est aux frais de l'entrepreneur et pour son propre bénéfice et sa propre protection.

SC2.2 Période d'assurance

Les polices exigées dans l'attestation d'assurance doivent être en vigueur à compter de la date d'attribution du contrat et être maintenues pendant toute la durée du contrat.

L'entrepreneur doit être responsable de fournir et de maintenir une couverture pour les risques liés aux produits et aux opérations achevées sur son contrat d'assurance responsabilité civile générale commerciale, pendant une période de six (6) ans après la date du certificat d'achèvement substantiel.

SC2.3 Preuve d'assurance

Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit déposer auprès du Canada une attestation d'assurance sur le formulaire ci-joint.

À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou des copies certifiées conformes de tous les contrats d'assurance qu'il détient en vertu de l'attestation d'assurance.

SC2.4 Produit de l'assurance

En cas de réclamation, l'entrepreneur doit, sans délai, faire une demande de réclamation et signer les documents nécessaires pour le paiement du produit.

SC2.5 Franchise

Le paiement des sommes jusqu'à concurrence de la franchise versée en règlement d'une réclamation doit être assumé par l'entrepreneur.

SECTION III – DOCUMENTS CONTRACTUELS (DC)

1. Voici les documents contractuels :
 - a. Page couverture du contrat signée par le Canada
 - b. Formulaire d'appel d'offres et d'acceptation dûment rempli et toutes les annexes qui y sont jointes
 - c. Dessins et spécifications
 - d. Clause CCUA 2010C (2022-12-01) Conditions générales – Services moyennement complexes
 - e. Conditions générales et clauses

CG01 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2022-12-01);
CG02 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG03 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG04 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG05 Conditions de paiement	R2850D	(2019-11-28);
CG06 Retards et changements apportés aux travaux	R2860D	(2019-05-30);
CG07 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG08 Règlement des différends	R2880D	(2019-11-28);
CG09 Contrat de sécurité	R2890D	(2022-12-01);
CG10 Assurance	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications contractuelles en vertu de la CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);

Conditions supplémentaires

- a. Toute modification émise ou toute révision admissible d'une soumission reçue avant la date et l'heure fixées pour la clôture de la demande de soumissions;
 - b. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission;
 - c. Toute modification ou tout changement au cahier des charges effectué conformément aux Conditions générales.
2. Les documents ci-haut identifiés par titre, numéro et date sont incorporés par renvoi et figurent dans le guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>
 3. La langue du cahier des charges est la langue du formulaire d'appel d'offres et d'acceptation soumis.

SECTION IV – FORMULAIRE DE SOUMISSION (SA)**BF1. IDENTIFICATION**

Homologation de TOUTES les hottes de laboratoire - EBS

251 Sir Frederick Banting Driveway, Ottawa, ON

100 Eglantine Driveway, Ottawa, ON

775 Brookfied Road, Ottawa, ON

BF2. NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télec. : _____

NEA: _____

BF3. L'OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter et de terminer les travaux pour le projet susmentionné conformément aux documents d'appel d'offres pour le **montant total de l'offre comme indiqué à l'annexe 1.**

L'INTENTION DE SANTÉ CANADA EST D'ATTRIBUER LE CONTRAT À LA SOUMISSION LA MOINS DISPENDIEUSE.

PRIX TOTAL ÉVALUÉ DE L'OFFRE :

SOMME DE LA BASE DE PAIEMENT, BARÈME DE PRIX 1 (POIDS 80 %),

SOMME DE LA BASE DE PAIEMENT, BARÈME DE PRIX 2 (POIDS 20 %),

BF4. PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

L'offre ne doit pas être retirée pendant une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de la demande de soumissions.

BF5. ACCEPTATION ET CONTRAT

Dès l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire doit être conclu entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents formant le contrat sont les documents contractuels identifiés dans Documents contractuels (DC).

BF6. TEMPS DE CONSTRUCTION

L'entrepreneur doit débiter les travaux 2 semaines après l'octroi du contrat.

BF7. GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint une garantie de soumission à sa soumission conformément à l'IS-09

BF8. SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (en caractères d'imprimerie)

Nom

Titre

Signature

Date

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉ (1 PAGE)

1. Les prix par unité prévaudront dans l'établissement du montant total prorogé. Toute erreur arithmétique dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
2. Le Canada peut rejeter la soumission si l'un ou l'autre des prix soumis ne reflète pas raisonnablement le coût d'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne les travaux auxquels s'applique une entente à prix unitaires.

- a) Les travaux inclus dans chaque élément sont décrits dans la section des spécifications citées en référence.
- b) Le prix unitaire ne comprend pas les montants des travaux qui ne sont pas inclus dans le prix unitaire de l'article.

SOMME DE LA BASE DE PAIEMENT, BARÈME DE PRIX 1 (POIDS 80 %).

Item		Année 1 (1er Aout 2024 au 31 Mars 2025)	Année 2 (1er Avril 2025 au 31 Mars 2026)	Année 3 (1er Avril 2026 au 31 Mars 2027)	Année 4 (1er Avril 2027 au 31 Mars 2028)	Année 5 (1er Avril 2028 au 31 Mars 2029)	Prix total pour les 5 cinq années
1.	Immeuble Frederick G Banting	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
2.	Centre de l'hygiène du milieu	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
3.	Immeuble de la Radioprotection	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
	Total des items 1-2-3 pour les 5 années et édifices						\$ _____

Mécanisme de demande de travaux supplémentaires (DTS) (au besoins)

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UNE DEMANDE DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE TELLE QUE DÉCRITE DANS L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX – (DTS)

UNE AUTORISATION ÉCRITE DOIT ÊTRE OBTENUE DU RESPONSABLE TECHNIQUE AVANT D'EFFECTUER DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES. LES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES SERONT PAYÉS À DES TARIFS FERMES TOUT COMPRIS, Y COMPRIS LES FRAIS GÉNÉRAUX, LES BÉNÉFICES ET TOUS LES COÛTS CONNEXES (EXCLUANT LA TPS/TVH,

SOMME DE LA BASE DE PAIEMENT, BARÈME DE PRIX 2 (POIDS 20 %),

Item	Main-d'œuvre : taux horaire ferme par personnel qualifié	Année 1 (1er Aout 2024 au 31 mars 2025)	Année 2 (1er avril 2025 au 31 mars 2026)	Année 3 (1er avril 2026 au 31 mars 2027)	Année 4 (1er avril 2027 au 31 mars 2028)	Année 5 (1er avril 2028 au 31 mars 2029)
1.	Taux horaire ferme - Lundi au Vendredi - Heure régulière de: 7am-5pm	\$ _____/HR	\$ _____/HR	\$ _____/HR	\$ _____/HR	\$ _____/HR
2.	**Quantité estimée d'heures par an	50	50	50	50	50
3.	Prix prolongée (item 1 à 2)	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
	Total des 3 items (incluant les 5 années):					\$ _____

ANNEXE 2 DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ (LISTE DES NOMS)

ANNEXE 3 POUVOIR DU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL

À remplir et à fournir à l'entrepreneur au moment de l'attribution du contrat.

AUTORITÉ CONTRACTANTE :

Nom : _____

Titre : _____

Ministère : _____

Division : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

AUTORITÉ TECHNIQUE :

Nom : _____

Titre : _____

Ministère : _____

Division : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. TITRE

Homologation de TOUTES les hottes de laboratoire - EBS

2. PORTÉE

3.

3.1. Introduction

La Division des biens immobiliers de la région de la capitale nationale (DBIRCN) de Santé Canada a besoin de services pour vérifier toutes ses hottes chimiques. Les vérifications doivent être exécutées conformément à la norme CSA Z316.5-15 CSA 2316.5-15 Hottes et systèmes d'échappement associés, qui comprend la norme ASHRAE 110-1995, Méthode de test des performances des hottes de laboratoire.

La DBIRCN compte également homologuer ses enceintes de biosécurité (EBS) aux laboratoires de Santé Canada de la RCN conformément à la norme NSF/ANSI 49-2014 Enceinte de biosécurité : conception, construction, performances et certification sur le terrain - Annexe F.

Le type de matériel qui sera utilisé ainsi que la procédure compteront comme faisant partie du contrat consécutif. L'information doit figurer dans la proposition du soumissionnaire.

3.2. Objectifs du besoin

Santé Canada a besoin de vérifier la totalité des hottes chimiques et d'homologuer toutes les enceintes de biosécurité chaque année dans quatre immeubles situés dans la région de la capitale, à Ottawa (Ontario) :

Immeuble Frederick G Banting, 251, promenade Sir Frederick Banting.

- 191 hottes de laboratoire
- 87 enceintes de biosécurité
- 37 hottes à recyclage
- 7 hottes à acide perchlorique

Immeuble de la Radioprotection, 775, chemin Brookfield.

- 37 hottes de laboratoire
- 10 enceintes de biosécurité
- 2 hottes à recyclage
- 1 hotte à acide perchlorique

Centre de l'hygiène du milieu, 100, promenade Eglantine.

- 9 hottes de laboratoire
- 22 enceintes de biosécurité
- 1 hotte à recyclage

3.3. Contexte et définition/délimitation du besoin

L'entrepreneur devra vérifier toutes les hottes chimiques en place conformément à la norme CSA Z316.5-15 Hottes et systèmes d'échappement associés et TPSGC, Lignes directrices de génie mécanique IM 15129 (2006) : Hottes à acide perchlorique et leurs systèmes d'évacuation, 2006.

L'entrepreneur devra homologuer la totalité des enceintes de biosécurité de la RCN conformément à la norme NSF/ ANSI 49-2014 Enceinte de biosécurité : conception, construction, performances et certification sur le terrain - Annexe F.

La vérification des hottes de laboratoire et l'homologation des enceintes de biosécurité s'effectuera annuellement.

4. EXIGENCES

4.1. Tâches, activités, livrables et/ou jalons

L'entrepreneur fournit en totalité les pièces et la main-d'œuvre nécessaires pour :

Vérifier annuellement l'équipement de laboratoire qui suit conformément aux normes appropriées. Les enceintes de biosécurité doivent être vérifiées au printemps à compter d'avril, et les hottes chimiques et hottes à recyclage doivent être vérifiées à l'automne à compter de septembre.

- a) Hottes chimiques
- b) Hottes à acide perchlorique
- c) Enceintes de biosécurité
- d) Hottes à recyclage

Homologuer le matériel de laboratoire suivant chaque année conformément aux normes appropriées :

- a) Enceintes de biosécurité de catégorie II

Tout le travail doit se dérouler au cours des heures normales.

Mécanisme de demande de travaux supplémentaires (DTS)

1. Les demandes de travaux supplémentaires (DTS) sont un processus de mise en œuvre et d'exécution de petits projets et travaux de réparation à l'extérieur de ce qui est par ailleurs défini dans les documents contractuels comme étant de la responsabilité de l'entrepreneur en matière de fonctionnement et d'entretien.

2. Le financement des demandes de travaux supplémentaires fluctuera d'un exercice à l'autre selon les affectations budgétaires et peut être corrigé annuellement pour rendre compte des services réellement rendus ou requis. Santé Canada n'offre aucune garantie que le budget des DTS sera dépensé chaque année.

3. La mise en œuvre et l'exécution des DTS variera selon la valeur, la complexité et le type de travail demandé. La valeur et le type de travail demandé varieront considérablement. Peu importe le type ou la complexité du travail, aucune demande individuelle de travail ne dépassera 40 000 \$ (taxes incluses).

4.2. Devis et normes

Voici les normes qui sont requises pour vérifier et pour homologuer les hottes de laboratoire et les enceintes de biosécurité inscrites à 2.2.3, 2.2.4 et 2.2.5 et situées dans leurs immeubles respectifs :

- a) CSA 2316.5-15 Hottes de laboratoire et systèmes d'échappement associés.
- b) TPSGC, IM15129 (2006) – Hottes à acide perchlorique et leurs systèmes d'évacuation.
- c) ASH RAE 110 - Method of Testing Performance of Laboratory Fume Hoods.
- d) NSF/ ANSI 49-2014 Biosafety Cabinetry: Design, Construction, Performance, and Field Certification -Annex F

REMARQUE 1 : Les essais se limitent aux essais de la vitesse frontale, aux essais de fumée, aux essais de courants transversaux.

4.3. Environnement technique, fonctionnel et organisationnel

L'entrepreneur devra suivre les procédures de santé et de sécurité et opérationnelles propres aux sites.

4.4. Méthode et source d'acceptation

Le travail sera accepté lorsqu'il sera entièrement terminé et inspecté conformément à la proposition.

4.5. Exigences de rapports

L'entrepreneur fera rapport au responsable du projet à chaque phase et remettra de la documentation écrite sur ce qui suit :

- a) rapports d'essai et de rendement sur le formulaire accepté par le client;
- b) vérification des résultats fournis sur les hottes chimiques appropriées;
- c) résultats d'homologation fournis sur les enceintes de biosécurité appropriées.

Pour chaque appareil échouant aux critères d'essai, l'entrepreneur doit :

- a) fournir immédiatement à SC le rapport d'essai intégral de la défaillance
- b) informer immédiatement le responsable de SC et les utilisateurs s'ils sont présents
- c) noter la défaillance sur l'autocollant.

Pour chaque appareil qui réussit les critères d'essai, l'entrepreneur doit :

- dans les sept jours ouvrables, fournir à SC le rapport intégral d'essai réussi

*Les rapports de chaque essai doivent être fournis individuellement en format pdf.

4.6. Procédures de contrôle de la gestion de projet

Après l'achèvement du travail, le responsable du projet effectuera le contrôle et fera une inspection du travail terminé avant d'effectuer le paiement.

5. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

5.1. Obligations du Canada

- Le soumissionnaire doit fournir la totalité du matériel et de l'équipement pour le projet demandé
- Le soumissionnaire doit avoir une cote de fiabilité.

5.2. Obligations de l'entrepreneur

- Sauf mention expresse du contraire, l'entrepreneur doit utiliser son propre matériel pour l'exécution du présent Énoncé des travaux.
- Le titre à l'égard de l'équipement/des fournitures facturés dans ce contrat sera dévolu au Canada sur paiement des montants facturés et doit demeurer dévolu en tout temps.
- Pour chaque pièce d'équipement achetée, l'entrepreneur doit inscrire le nom, le fabricant, le numéro de modèle, le numéro de série, l'équipement facultatif, le fournisseur et le prix et transmettre ces renseignements au responsable du projet.
- L'entrepreneur doit étiqueter tout l'équipement comme étant la propriété du Canada.
- Malgré le fait que l'équipement visé au présent contrat demeure dévolu au Canada, l'équipement/les accessoires doivent demeurer sous la garde et le contrôle de l'entrepreneur jusqu'à ce que le responsable du projet donne des instructions concernant la livraison. Au cours de cette période, l'entrepreneur doit prendre soin adéquatement et raisonnablement de l'équipement.
- L'entrepreneur doit nettoyer, ramasser les déchets et laisser les secteurs propres en tout temps.

5.3. Emplacement du travail, lieu du travail et point de livraison

Le travail sera exécuté aux emplacements suivants :

251, promenade Sir Frederick Banting, Ottawa (ON)

100, promenade Eglantine, Ottawa (ON)

775, chemin Brookfield, Ottawa (ON)

Langue de travail

Le travail peut être exécuté en français ou en anglais

5.4. Déplacements et frais de subsistance

Les déplacements et les frais de subsistance seront aux frais de l'entrepreneur

6. CALENDRIER DU PROJET

Le travail doit être exécuté entre le 1^{er} Aout 2024 et jusqu'au 31 mars 2029.

Personne-ressource :

Yves Bouvier-Bélanger

Gestionnaire des biens immeubles et installations

613-614-7181

**ANNEXE B LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
(LVERS)**

Contract Number / Numéro du contrat PR # 1000256095
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Health Canada		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction CSB / RPSD / NAMLOD
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Annual certification of the fumehoods and of the bio-safety cabinets located in the 3 Health Canada		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



Contract Number / Numéro du contrat PR # 1000256095
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET- SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMBLEMES			

Special comments:
Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Media / Support TI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Link / Lien électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?

La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?

La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?

No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

PR # 1000256095

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Yves Bouvier-Belanger		Title - Titre Property & Facilities Manager	Signature BouvierBelanger, Yves	<small>Digitally signed by BouvierBelanger, Yves DN: C=CA, O=GC, OU=HC-SC, CN=BouvierBelanger, Yves Reason: I am the author of this document Location: Date: 2023.09.12 10:10:55-0400 Foxit PDF Editor Version: 12.1.2</small>
Telephone No. - N° de téléphone 613-614-7181	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel yves.bouvierbelanger@hc-sc.gc.ca	Date 2023-09-12	

14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Connor Turner		Title - Titre SC	Signature Turner, Connor	<small>Digitally signed by Turner, Connor DN: C=CA, O=GC, OU=HC-SC, CN=Turner, Connor Reason: I am the author of this document Location: Date: 2023.12.08 10:26:32-0500 Foxit PDF Editor Version: 12.1.2</small>
Telephone No. - N° de téléphone 3435725984	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel connor.turner@hc-sc.gc.ca	Date 2023-12-08	

15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached?
Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?

No / Non Yes / Oui

16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement

Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature Beauchamp, Rene	<small>Digitally signed by Beauchamp, Rene DN: C=CA, O=GC, OU=HC-SC, CN=Beauchamp, Rene Reason: I am the author of this document Location: Date: 2024.06.26 11:34:45-0400 Foxit PDF Editor Version: 12.1.2</small>
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date	

17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité

Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature Turner, Connor	<small>Digitally signed by Turner, Connor DN: C=CA, O=GC, OU=HC-SC, CN=Turner, Connor Reason: I am the author of this document Location: Date: 2023.12.08 10:26:45-0500 Foxit PDF Editor Version: 12.1.2</small>
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified



ANNEXE C – CONDITIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

Il est recommandé que les soumissionnaires fournissent le plus d'information possible avec leur soumission. Tous les renseignements suivants seront requis avant l'attribution du contrat, sauf indication contraire.

C1 – Le soumissionnaire doit fournir une preuve de la certification SIDMUT de tous les employés.

C2 – Le soumissionnaire doit fournir une preuve, p. ex. lettre/certificat et numéro démontrant qu'il est en règle avec la CSPAAT (indemnisation des accidents du travail) et couvert pour la durée du projet.

C3 – Le soumissionnaire doit fournir une copie de sa politique et de son programme de santé et de sécurité et du plan de sécurité propre au site pour les travaux proposés avant l'attribution du contrat.

C4 – Le soumissionnaire doit fournir une copie d'une attestation d'un courtier d'assurance ou d'une compagnie d'assurance autorisée à exercer ses activités au Canada attestant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat par suite de l'appel d'offres, peut être assuré conformément aux exigences de l'assurance responsabilité civile commerciale générale précisées dans (Conditions d'assurance), comme l'indique l'appel d'offres, d'une somme de 2 000 000 \$.

C5 – À la clôture de l'appel d'offres, le soumissionnaire doit détenir une habilitation de sécurité valide

C6 – LE TYPE DE MATÉRIEL QUI SERA UTILISÉ AINSI QUE LA PROCÉDURE COMPTERONT COMME FAISANT PARTIE DU CONTRAT CONSÉCUTIF. L'INFORMATION DOIT FIGURER DANS LA PROPOSITION DU SOUMISSIONNAIRE.